

Détecteur avertisseur autonome de fumée

Depuis le 8 mars 2015, tout lieu d'habitation (appartement, maison) doit être équipé d'au minimum un détecteur de fumée normalisé.

Référence produit : **KD-128**

1. Paramètre technique

Tension de fonctionnement : DC9V (CR2450 3VX3)
 Courant : courant repos : < 10uA
 courant alarme : < 20mA
 Décibel Alarme : >85dB / 3M
 Indicateur LED : LED (Rouge)
 Alarme basse tension : <7.3V
 Température de fonctionnement : -10°C / +40°C
 Taux d'humidité supporté : <95%RH

2. Dimension (mm)

Diamètre : 72mm
 Epaisseur : 37mm
 Entraxe des vis pour perçage : 39mm

3. Test

Note : Si les piles ne sont pas installées correctement l'appareil ne fonctionnera pas.

Si l'appareil fonctionne correctement, l'indicateur à LED rouge clignotera 1 fois toute les 43 secondes

- Tournez vers la gauche le socle support de l'appareil afin de le retirer et d'accéder aux piles.
- Retirez la languette rouge et assurez-vous que les piles soient bien installées.
- Pour remonter le socle avec l'appareil, insérez les 3 clips du socle support dans les 3 encoches de l'appareil et tournez le vers la droite dans le sens des aiguilles d'une montre.
- Appuyez et maintenez le bouton test pendant 2 secondes. L'indicateur LED rouge clignote rapidement et l'appareil émet un son, le détecteur de fumée fonctionne correctement.

4. Installation

Emplacement recommandé : chambre – couloir – salon salle à manger

Emplacement déconseillé : cuisine – salle de bain – garage

- La réglementation prévue par la loi indique qu'il faut installer 1 détecteur par logement ou par étage. Pour une sécurité optimale il est recommandé au moins un détecteur par pièces de vie. Dans les logements de grande surface, il est également recommandé d'installer plusieurs détecteurs.
- Pour une protection optimale, il faut positionner le détecteur au plafond, le plus près du centre de la pièce, à 30 cm des coins et murs latéraux, et à au moins 3 mètres des appareils émettant de la chaleur (luminaires, radiateur, cheminée, poêle, etc..) ou de la vapeur. Le détecteur doit être installé de préférence dans la circulation ou dégagement (palier, couloir) desservant les chambres. Lorsque le logement ne comporte pas de circulation ou dégagement (cas des studios), le détecteur doit être installé le plus loin possible de la cuisine et de la salle de bain,
- *Note* : Dans les pièces mansardées, pour éviter les déclenchements intempestifs, installez le détecteur au plus près du point le plus haut (à au moins 1 mètres)

